

La COLLECTE en BACS "SMICTOM" sera OBLIGATOIRE début avril

À partir du **lundi 6 avril 2020**, sauf en cas d'exceptions validées par les services du SMICTOM, seuls les déchets ménagers présentés dans les bacs gris distribués par le SMICTOM seront collectés*.

➔ Si vous aviez un bac acheté dans le commerce, vous ne pouvez plus l'utiliser pour le service « collecte » (même pour vos sacs jaunes).



*exception pour les centres-villes de Chinon et de Richelieu qui restent encore en collecte en sacs

Nous avons tous des événements qui font que nous avons plus de déchets.

Rassurez-vous, si vous avez **exceptionnellement** des sacs qui ne rentrent pas dans le bac, mettez-les à côté du bac et ils seront ramassés.

Par contre, si les agents constatent que des sacs sont régulièrement déposés à côté du bac, ils ne les ramasseront plus et il vous faudra alors prendre contact avec les services du SMICTOM.

Gardons tous en tête que si nous réduisons nos déchets résiduels en triant et compostant, le bac que vous avez eu selon la composition de votre foyer, suffit amplement.

POUR LES PARTICULIERS

Seulement pour les particuliers qui n'ont pas accès à un point de regroupement et qui n'ont pas encore récupéré leur bac individuel. Voici plusieurs solutions pour vous permettre de le récupérer :

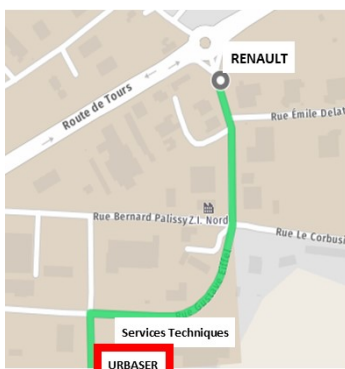
DANS TOUS LES CAS, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT ÊTRE MUNI DE VOTRE JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

➔ En cas de problématique particulière, contactez-nous au **0 800 196 595** Service & appel gratuits

➔ Vous pouvez le récupérer **en semaine**, en vous présentant directement et **sans réservation** dans les locaux de notre prestataire de collecte **URBASER**, au **8 rue Pierre et Marie Curie - 37500 CHINON**

Dans les créneaux horaires suivants :

- **Le lundi matin :**
de 08h30 à 12h00
- **Le mercredi journée :**
de 08h30 à 18h00
- **Le vendredi après-midi :**
de 13h30 à 16h30



➔ Vous pouvez le récupérer **un samedi, plus près de chez vous**, en vous présentant directement et **sans réservation** :

- **Le samedi 25/01/20 : AZAY LE RIDEAU** - au Centre technique municipal - 19 avenue le Gare - face à l'ancien site de la CIBEM, en cours d'aménagement en lotissement
- **Le samedi 1^{er}/02/20 : LANGEAIS** - aux Services techniques municipaux - rue Lavoisier - derrière le Carrefour Market
- **Le samedi 08/02/20 : L'ILE BOUCHARD** - aux Services techniques municipaux - rue St Lazare - à côté de la déchèterie
- **Le samedi 15/02/20 : Ste MAURE DE TOURAINE** - à l'ancienne caserne des pompiers - rue Anatole France - à proximité de "Terres y fruits"
- **Le samedi 22/02/20 : RICHELIEU** - sur la place du marché - près de la mairie
- **Le samedi 29/02/20 : CHINON** - sur le site d'URBASER - 8 rue Pierre et Marie Curie à CHINON - près des nouveaux services techniques
- **Le samedi 07/03/20 : AZAY LE RIDEAU** - au Centre technique municipal - 19 avenue le Gare - face à l'ancien site de la CIBEM, en cours d'aménagement en lotissement

**Les horaires pour toutes les permanences :
de 09h30 à 13h00 et de 13h45 à 16h30**

- Pensez à préciser si vous avez une activité professionnelle à la même adresse, afin de pouvoir ajuster la taille du bac.
- Si vous ne pouvez vous déplacer vous-même, un tiers peut venir le chercher pour vous avec votre justificatif de domicile personnel. Pensez à lui donner les informations sur la composition de votre foyer et si vous avez une activité professionnelle.
- Les bacs individuels rentrent à l'arrière de la plupart des véhicules, donc soyez rassuré sur le transport.

POUR LES PROFESSIONNELS

Si vous n'avez pas accès à un point de regroupement et que vous n'avez pas encore votre ou vos bacs individuels*, ne perdez pas de temps et contactez-nous au **0800 196 595** afin de convenir des modalités de récupération de votre bac.

* (exception pour les centres-villes de Chinon et de Richelieu qui restent encore en collecte en sacs)

➔ Les consignes de tri doivent continuer à être respectées.

Exemple : Les déchets verts type pelouse ou branchages, les gravats, les déchets dangereux doivent être apportés à la déchèterie.

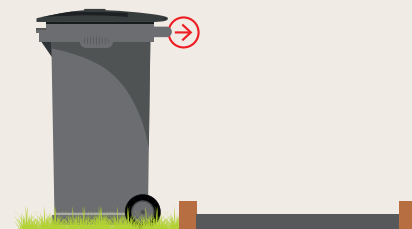


➔ Les sacs jaunes des emballages à recycler doivent être posés sur ou à côté du bac à ordures ménagères.

S'ils sont mis dans le bac, ils tomberont dans le compartiment des ordures ménagères et ne seront donc pas triés. De même, s'ils sont déposés dans un autre bac, ils ne seront pas collectés.



➔ Les bacs gris doivent être présentés les poignées côté route afin de faciliter le travail des agents de collecte. Une fois le bac collecté, il sera repositionné poignée côté habitation (soucis de maintenance et afin de repérer à l'œil les bacs collectés).

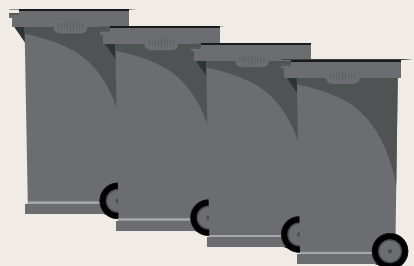


➔ Les bacs et les sacs doivent impérativement être sortis :

- La veille au soir pour les collectes du matin
- Avant 11h pour les collectes de l'après-midi
- Les horaires sont susceptibles de changer sensiblement d'une semaine à l'autre, nous ne pouvons donc les garantir.

➔ Les bacs doivent impérativement être rentrés après la collecte.

➔ Afin de diminuer les arrêts du véhicule de collecte et ainsi pouvoir optimiser le temps de collecte et limiter le bilan carbone, n'hésitez pas à regrouper vos bacs avec vos voisins (dans un endroit visible, accessible et sécurisé).



➔ Quelques cartons peuvent être déposés à côté du bac, mais seulement s'ils sont vides et pliés (**65x90cm maximum pliés**). S'ils ne sont pas collectés, cela signifie qu'ils sont hors volume ou hors gabarit. Les plus grands volumes ou gabarits doivent être apportés en déchèterie.



➔ Les sacs déposés dans les bacs gris à ordures ménagères doivent pouvoir se retirer facilement.

Assurez-vous donc qu'ils ne soient pas trop gros et ne restent pas dans le fond du bac.

► **Pour les bacs de 140L, ne pas utiliser de sacs de plus de 50L.**

Si les sacs ne tombent pas avec le lève conteneur, les agents ont la consigne de ne pas les prendre à la main.

